

01/06/2017

CHARTRE DES ACHATS RESPONSABLES

PwC Luxembourg



pwc

Table of contents

I.	Pourquoi une Charte des Achats Responsables ?	2
II.	Les engagements et actions de PwC Luxembourg en matière de développement durable	3
III.	Les engagements bilatéraux dans la relation commerciale	6
IV.	Les engagements bilatéraux dans le cadre réglementaire	9
V.	Signature	10

I. Pourquoi une Charte des Achats Responsables ?

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative (« PwC ») est un cabinet de services professionnels au Luxembourg employant plus de 2800 personnes originaires de plus de 70 pays différents. Nous fournissons des services en matière d'audit, de fiscalité et de conseil à une clientèle très variée allant des entrepreneurs locaux et PME aux grandes multinationales ayant leurs activités au Luxembourg et dans la Grande Région. En tant que 6^{ème} employeur privé sur la Place Luxembourgeoise nous nous engageons à mettre en place des mesures en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE).

PwC Luxembourg dépense environ 100 millions d'€ par an dans l'achat de biens et services qui s'étend de l'achat de matériel informatique et des fournitures de bureau à l'achat de mobilier et de voyages d'affaires.

En tant qu'acteur responsable et engagé en matière sociale, sociétale et environnementale, PwC Luxembourg s'engage pour le respect des droits fondamentaux et la réduction des impacts sociaux, environnementaux et éthiques de son processus d'achats.

Notre société est dotée d'un comité « Corporate Responsibility » qui définit la stratégie RSE. Celle-ci s'articule autour de quatre piliers : une croissance responsable, un attachement à la diversité et l'inclusion, un engagement au sein de notre communauté et une conscience environnementale. Ces quatre piliers font partie intégrante de nos valeurs et orientent nos actions et nos prises de décisions.

Notre Charte des Achats Responsables s'inspire de ces quatre piliers ainsi que de la Charte des Relations Fournisseurs Responsables développée par le CNA (Conseil National des Achats) et le Médiateur des Entreprises en France. Dans le domaine des achats, cette Charte est une référence. Notre Charte a pour objectif de fixer un cadre de référence commun entre nos acheteurs et nos fournisseurs, ainsi que leurs éventuels sous-traitants. Elle permettra à nos fournisseurs ainsi qu'à l'ensemble de nos parties prenantes y compris nos employés de comprendre quelle est la démarche d'achats responsables adoptée par les acheteurs de notre firme.

Nous attachons un intérêt particulier au fait que nos fournisseurs respectent la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et les exigences éthiques, sociales et environnementales que nous considérons comme essentielles pour développer nos relations commerciales. Notre Charte des Achats Responsables explique quelles sont nos attentes vis-à-vis de nos fournisseurs mais également les engagements que nous prenons envers eux.

Cette Charte témoigne de notre volonté d'intégrer les principes du développement durable dans notre développement et nos relations avec nos fournisseurs. La respecter est essentiel au bon déroulement de nos relations commerciales et nos partenariats avec nos fournisseurs. Nous les invitons, ainsi que notre équipe, à la mettre en place dans leurs démarches quotidiennes.



Patrice Waltzing
Partner

II. Les engagements et actions de PwC Luxembourg en matière de développement durable

Nous nous engageons à respecter les lois en vigueur dans les pays où PwC Luxembourg développe ses activités. Les engagements de la Charte s'appuient sur le respect des principes édictés par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, mais également des principes fondamentaux de l'Organisation Internationale du Travail (code du travail, travail des enfants...)

Depuis 2002, PwC Global est signataire des dix principes du Pacte Mondial (Global Compact) de l'ONU.

Pour donner du sens à ses engagements, PwC Luxembourg mène des actions en matière de développement durable en partenariat avec ses fournisseurs stratégiques.



Bâtiment

En 2014, nous avons emménagé à Crystal Park. En collaboration avec nos fournisseurs, nous avons choisi de développer un bâtiment certifié BREEAM Excellent qui nous a permis de réaliser 30% d'économies d'énergie par rapport à la consommation dans nos anciens locaux. Nous réutilisons également la chaleur émise par notre Data Center situé dans le bâtiment. L'ancien mobilier a quant à lui soit été réutilisé, soit distribué à des associations luxembourgeoises ou recyclé avec l'appui de nos prestataires locaux.



Restauration

Avec nos fournisseurs, nous proposons une offre de produits régionaux qui répond à une volonté commune de limiter notre impact environnemental mais également de prendre en compte les besoins de nos employés. Nous avons choisi de collaborer avec des prestataires partageant des valeurs responsables. Lors de grands événements, nous faisons don, dans la mesure du possible, de nos produits non utilisés et non sortis de la chaîne du froid à des associations.



Nettoyage

Nous privilégions des prestataires de nettoyage certifiés selon la norme ISO 14001 (système de management environnemental). Un système de tri des déchets dans plusieurs bacs a été mis en place : canettes, bouteilles, plastiques, papiers. De plus, tous les produits de nettoyage sont certifiés « écovert ».



Impression

Nous avons mis en place un système de suivi d'impression (« follow-me printing ») avec notre fournisseur qui permet une meilleure gestion des impressions et limite le gaspillage. Les documents envoyés à l'imprimante sont seulement imprimés lorsque le donneur d'ordre présente son badge personnel à l'imprimante. Les ordres d'impression qui ne sont pas suivis par un ordre de réception via la présentation du badge sont annulés au bout de 24 heures. Un prestataire externe est également en charge du recyclage des cartouches d'encre.



Mobilité

Les transports représentent plus de 70% de l'empreinte carbone de PwC Luxembourg. C'est pourquoi nous essayons au fil du temps de limiter l'impact environnemental de celui-ci.

Voici les initiatives que PwC a mises en place avec l'aide de ses fournisseurs :

- **Réduction du taux de CO₂ moyen de notre parc automobile (127gr) ;**
- Car-sharing ;
- Formation eco-driving pour nos nouveaux collaborateurs ;
- JobKaart : carte de transport et abonnement offerts par PwC pour les transports en commun sur le territoire de Luxembourg-Ville ;
- MPass : carte de transport et abonnement pour le Luxembourg et la Grande Région que PwC finance à 50% ;
- Remboursement des kilomètres non parcourus : sous certaines conditions, PwC rembourse les kilomètres non parcourus aux employés disposant d'un véhicule de sa flotte ;
- Vélos : Mise à disposition de places de stationnement sécurisées, casiers et douches.

- **Objets Promotionnels**

Nous poursuivons une politique de réduction de l'utilisation de « goodies ». Par ailleurs, nous privilégions les « goodies » provenant de la Grande Région et d'Europe. De plus, nous nous orientons vers des matières recyclables et biodégradables pour concevoir nos sacs personnalisés « PwC Luxembourg ».

- **Bien-être au travail**

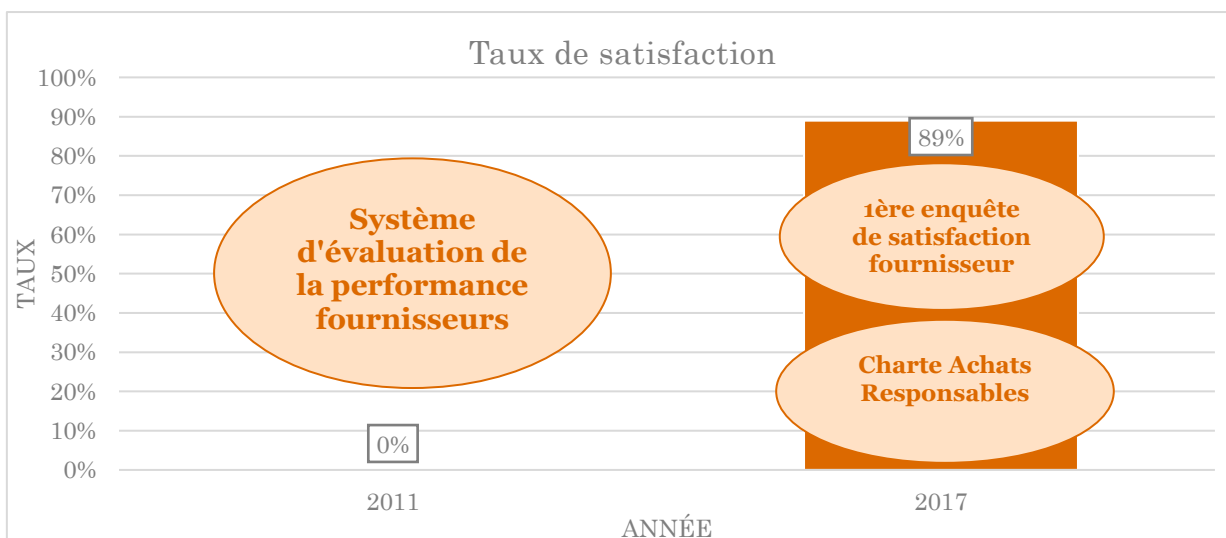
Tous les matins, nous mettons à disposition de nos employés des corbeilles de fruits.

Depuis septembre 2016 nous avons mis en place un véritable marché au sein de notre entreprise : le « Kleenge Maart ». Tous les jeudis après-midi, nous accueillons des producteurs et maraîchers locaux venant proposer leurs produits à nos employés.

Durant la pause de midi et après les heures de travail, nos employés ont également accès à des cours de sport dispensés au sein de nos locaux.

- **Relation fournisseurs**

En 2016, nous avons lancé notre première enquête de satisfaction fournisseurs. Nous avons tenu compte des différents commentaires reçus et nous engageons à répondre à leurs attentes légitimes en mettant en place les actions nécessaires. Afin de favoriser la construction d'une relation durable et équilibrée, nous renouvellerons cet exercice de manière régulière.



- **Vision 2020**

Dans l'optique de notre « **Vision 2020** », plusieurs actions sont en cours de mise en place :

- Augmentation du nombre de véhicules hybrides et électriques dans notre flotte ;
- Pour la restauration, remplacement des produits jetables par des produits biodégradables ;
- Mise en place d'indicateurs de performance (KPI) pour les repas en augmentant la traçabilité des produits ;
- Amélioration du tri des déchets dans notre cantine.

III. Les engagements bilatéraux dans la relation commerciale

Comme déjà énoncé, nous nous sommes inspirés de la « Charte de la relation fournisseurs responsables » et des principes énoncés par le Conseil National des Achats français, pour établir les « dix engagements » qui contribuent aux Achats Responsables. Nous souhaitons dès lors nous baser sur ceux-ci afin d'établir et de pérenniser nos relations fournisseurs responsables.

1- Equité financière

Notre attitude responsable consiste à payer à 30 jours nets à la date de réception de la facture, conformément à la loi luxembourgeoise et européenne qui exige le paiement à 30 jours fin de mois. Nous nous engageons à proscrire les pratiques déloyales telles que :

- L'imposition de taux d'escompte excessifs en contrepartie du respect des délais de paiement ;
- L'application unilatérale d'une retenue déraisonnable pour litige au moment du règlement sauf dispositions contractuelles ;
- Le défaut d'information du fournisseur en cas de litige ;
- Le traitement du litige avec retard volontaire.

2- Collaboration stratégique

Nous nous engageons à avoir une approche collaborative avec nos fournisseurs stratégiques qui se traduit par :

- Le partage des coûts de qualification et d'homologation finale, autant que possible ;
- Une part de r&d collaborative avec ces fournisseurs afin d'élaborer de nouveaux produits ou services et/ou d'améliorer ceux qui existent déjà.

Nous veillerons à respecter l'environnement économique de ces entreprises tout en étant conscient que collaborer avec notre structure requiert une adaptation à notre processus.

3- Réduire les risques de dépendance

Nos acheteurs sont sensibilisés aux risques de dépendance envers les PME. Ainsi notre politique Achats vise à limiter notre poids dans l'activité des PME car ceci peut s'avérer risquer en cas de variations brutales du volume des commandes.

L'ancienneté de nos relations avec certaines PME implique de devoir nous désengager en douceur. Il est donc primordial d'anticiper ces actes de désengagement en nous retirant progressivement et en aidant nos fournisseurs à s'adapter et à diversifier leurs activités.

Nous devons limiter les situations de monopole avec nos fournisseurs en utilisant systématiquement plusieurs sources d'approvisionnement.

4- Filière durable

Nous nous engageons envers nos fournisseurs à protéger la filière économique à travers :

- Le développement d'une relation de confiance avec la direction de l'entreprise ;
- La gestion prévisionnelle des achats pour donner de la visibilité aux fournisseurs

5- *Apprécier le coût total d'acquisition*

Pour prendre notre décision d'achat nous nous basons sur le coût total du processus d'achat.

Dans l'appréciation du coût total d'acquisition nous pouvons distinguer trois phases dans le processus d'achat :

- Phase de pré-acquisition : temps de formation et d'acquisition des compétences, sourcing des fournisseurs, coût de qualification, coût des audits qualité et RSE, frais logistiques, frais de changement de fournisseur ;
- Phase d'acquisition : prix d'achat du bien ou du service ;
- Phase de post-acquisition : risques sociaux et politiques non couverts par des assurances, traitement des litiges, coût de stockage, coût de maintenance, coût de recyclage.

Ainsi, nous formons l'ensemble de nos acheteurs à apprécier le coût global de leurs achats.

6- *Intégrer la problématique environnementale*

Notre politique achat doit intégrer l'impact de nos processus d'achat et d'approvisionnement sur l'environnement. Nos cahiers des charges prennent donc en compte les conséquences environnementales de nos actions. Nous allons intégrer cette charte dans l'ensemble de nos cahiers des charges ainsi que dans nos appels d'offres.

Notre approche responsable nous permettra de sensibiliser nos fournisseurs sur leurs propres démarches.

7- *Responsabilité territoriale de l'entreprise*

En tant que donneur d'ordre luxembourgeois il est de notre responsabilité de :

- Veiller à la bonne tenue de nos relations avec nos parties prenantes sur le territoire luxembourgeois et sa Grande Région ;
- Développer notre activité économique sur le territoire pour contribuer à la pérennité de sa croissance.

8- *Fonction et processus responsables*

Le respect des processus passe par le professionnalisme de la fonction achats. C'est pourquoi les acheteurs doivent :

- Suivre des formations au métier Achat ;
- S'engager à respecter les règles éthiques pour éviter toute situation de conflit d'intérêt ;
- S'assurer d'une mise en concurrence ouverte et systématique lors des appels d'offres ;
- Sélectionner les fournisseurs et prestataires selon des critères objectifs et de manière impartiale ;
- Refuser toute rétribution, prestation, ou avantage financier, direct ou indirect en relation avec la conclusion des achats ;
- Conclure les achats dans le respect de la politique anti-corruption de PwC Luxembourg en matière de gratifications, cadeaux, invitations ou plus généralement octroi d'un avantage quelconque.

9- *Piloter la relation fournisseurs*

Au sein de notre entreprise, la fonction achat n'est pas la seule à être en relation avec les fournisseurs. En effet, les utilisateurs et prescripteurs peuvent être en contact avec nos prestataires. C'est pourquoi la fonction achat travaille de manière étroite avec ses prescripteurs et utilisateurs pour piloter la relation fournisseur de manière efficiente d'une part et de les conscientiser à nos engagements responsables d'autre part.

Ce pilotage de la relation fournisseurs a pour base :

- Le respect mutuel entre les co-contractants ;
- Le suivi de la relation commerciale, l'application des contrats, la durée... ;
- La transparence dans la communication de notre politique d'achat ;
- La gestion des litiges commerciaux par la négociation et la recherche de compromis et de solutions amiables.

10- *Fixer une politique cohérente de rémunération des acheteurs*

Les objectifs des acheteurs et/ou leur part variable de rémunération doivent prendre en compte les principes d'achats responsables tant sur le plan économique, financier, environnemental que territorial. L'objectif est de s'approprier les dix engagements de la Charte afin de construire et développer des relations responsables et durables avec nos fournisseurs et sous-traitants.

IV. Les engagements bilatéraux dans le cadre réglementaire

Les engagements commerciaux reposent en partie sur les principes réglementaires suivants et ne nous dédouanent dès lors pas de leur connaissance, respect et application. Tout au long du processus de Supply-Chain, nous attendons de nos fournisseurs qu'ils appliquent notre Charte et qu'ils se soumettent aux législations en vigueur. D'autre part, nous exigeons qu'ils soient en règle avec les dix principes du Pacte Mondial de l'ONU, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et les Conventions Fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (« OIT »). Par ailleurs, nous les invitons à vous référer à nos Conditions Générales d'Achats.



DROIT DE L'HOMME:

Les entreprises sont invitées à :

- 1- Promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence ;
- 2- Veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des Droits de l'Homme.



NORMES DE TRAVAIL:

- 3- Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;
- 4- L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
- 5- L'abolition effective du travail des enfants ;
- 6- L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.



ENVIRONNEMENT :

- 7- Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes environnementaux ;
- 8- A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ;
- 9- A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.



LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

- 10- Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

PwC Luxembourg, se réserve le droit de cesser toute relation avec les fournisseurs qui ne respecteraient pas ou ne feraient pas respecter ces exigences.

V. *Signature*

Nous confirmons par la présente :

- Que nous avons reçu et pris pleinement connaissance de la Charte des Achats Responsables de PwC Luxembourg ;
- Que nous nous engageons à mettre en œuvre ses principes et que leur non-respect pourra être considéré comme un manquement à nos obligations, de nature à entraîner, selon la gravité de ce non-respect, la résiliation du contrat que nous avons conclu ou la rupture des négociations en cours ;
- Que nous informerons tous nos fournisseurs directs, et les encouragerons à suivre ces principes.

Date :

Nom de l'entreprise :

Nom du représentant :

Titre du représentant :

Signature :

Logo/cachet de l'entreprise :